RÈGLEMENT
Marché du Terroir et de l'Artisanat
Mardi 14 juillet 2026

Nombre d'emplacements limités : inscription avant le 30 juin 2026

Chers exposants,
Nous sommes heureux de vous accueillir au Marché du Terroir et de l'Artisanat d'Hauconcourt. Ce marché a pour objectif de valoriser les producteurs, artisans et créateurs locaux dans une ambiance conviviale et familiale. Votre participation implique le respect des règles suivantes :

---

1. Esprit du marché
Le marché est réservé aux :

- Producteurs locaux
- Artisans et créateurs
- Artistes
- Associations autorisées à vendre
- Commerçants non sédentaires en règle

Les produits proposés doivent correspondre à l'esprit « terroir et artisanat ». Les produits industriels ou de revente non artisanale ne sont pas acceptés.

---

2. Documents obligatoires
Pour participer, vous devez fournir :

- Un justificatif d'immatriculation (Kbis, D1, INSEE ou équivalent)
- Votre carte de commerçant ambulant si nécessaire
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Pour les stands alimentaires : documents sanitaires obligatoires

---

3. Installation

- Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- Vous devez respecter la taille de votre stand. (minimum 4 m)
- Les horaires d'installation (7h à 8h) et de démontage (après 16h) doivent être respectés.
- Aucun départ anticipé sans accord de l'organisation.
- Votre stand doit rester propre et sécurisé toute la journée.

---

4. Produits alimentaires
Vous devez :

- Respecter les règles d'hygiène
- Maintenir la chaîne du froid si nécessaire
- Afficher clairement les prix
- Respecter les obligations d'étiquetage

---

5. Sécurité

- Le matériel électrique doit être conforme. Si besoin, vous munir d'un touret de 20 m minimum.
- Les installations au gaz doivent être réglementaires.
- Les allées et accès de secours doivent rester dégagés.
- Un extincteur est obligatoire pour toute activité de cuisson.

Lire le verso =>

6. Responsabilité

Chaque exposant est responsable :

- De son stand
- De son matériel
- De ses marchandises
- Des dommages qu'il pourrait causer

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation.

7. Propreté

Chaque exposant doit :

- Maintenir son emplacement propre
- Ramener ses déchets
- Laisser l'emplacement vide et propre en fin de journée

8. Annulation

En cas d'intempéries, le Comité des Fêtes pourra annuler l'événement sans indemnité.

Nous comptons sur votre professionnalisme et votre bonne humeur pour faire de cette journée un beau moment de partage 🌻

Fait à Hauconcourt,
Le 14 février 2026
Pour le Comité des Fêtes d'Hauconcourt
Le Président

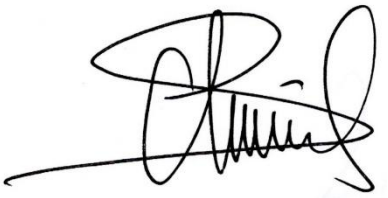

<u>Droit d'entrée</u> : **3,00 € le mètre linéaire (minimum 4 mètres).**

Uniquement 1 véhicule sans remorque par emplacement (à préciser sur l'inscription)

A transmettre lors de l'inscription :

- la fiche d'inscription,
- la photocopie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport,
- le document justifiant votre activité artisanale ou commerçante,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- le paiement de votre emplacement selon le mode choisi (chèque, virement bancaire)

à l'adresse suivante : **M. Beauvoir Patrick, 10 rue des prés 57280 Hauconcourt**
Aucune réservation ne sera prise sur place le jour de l'évènement.
Aucune réservation ne sera acceptée par téléphone.
Uniquement pour renseignements : 07 83 45 99 69